



Conditions d'admission

PROGRAMMES D'ÉTUDES CONDUISANT

AU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Février 2025

Coordination et rédaction

Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Sous-ministériat des affaires collégiales et des interventions régionales

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISSN 2291-1952 (en ligne)

Mises à jour du document

Février 2025

Modifications apportées à la section II :

- p. 5 : ajout du nombre d'options pour les programmes d'études 500.A1, 500.B1 et 500.C1;
- p. 8 : ajout du programme d'études 230.B0 qui remplacera le programme d'études 230.A0 à partir de l'automne 2026;
- p. 11 : ajout du programme d'études 111.B0 qui remplacera le programme d'études 111.A0 à partir de l'automne 2026.

Février 2024

Modifications apportées à la section II :

- p. 6 : ajout du programme d'études 410.G0 qui remplacera les programmes d'études 410.B0, 410.D0 et 412.A0 à partir de l'automne 2026;
- p. 6 : ajout du programme d'études 145.D0 qui remplacera le programme d'études 145.A0 à partir de l'automne 2025;
- p. 7 : retrait de la condition particulière d'admission de mathématique du programme d'études 154.A0 pour l'automne 2024;
- p. 10 : ajout du programme d'études 574.C0 qui remplacera le programme d'études 574.B0 à partir de l'automne 2025;
- p. 12 : changement de titre pour le programme d'études 160.A0;
- Abolition du programme d'études 581.B0 à partir de l'automne 2023.

Modifications apportées à l'annexe II :

- p. 68 : ajout d'un code de cours inactifs de la FGJ;
- p. 69 : ajout de codes de cours actifs et inactifs de la FGJ.

Modification apportée à l'annexe III :

- p. 72 : modification apportée au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.*

Table des matières

Section I	Conditions générales d'admission	1
Section II	Conditions particulières d'admission	4
Annexe I	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir les conditions particulières d'admission.....	14
Annexe II	Liste des codes de cours de Charlemagne de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes.....	17
Annexe III	Exigences en vigueur pour l'obtention du diplôme d'études secondaires	71

Section I

Conditions générales d'admission

Règlement sur le régime des études collégiales (Chapitre C-29, r.4).

2. Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études secondaires qui satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme établies par le ministre.

2.1. Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études professionnelles qui satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme établies par le ministre et qui a accumulé le nombre d'unités alloué par le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* ou par le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* pour l'apprentissage des matières suivantes :

- 1° langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 2° langue seconde de la 5^e secondaire;
- 3° mathématique de la 4^e secondaire.

Est également admissible à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études professionnelles qui satisfait aux conditions d'admission établies par le ministre. Ces conditions sont établies, pour chaque programme d'études, en fonction de la formation professionnelle acquise à l'ordre d'enseignement secondaire, de manière à assurer la continuité de la formation.

2.2. Malgré les articles 2 et 2.1, un collège peut admettre à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales la personne qui possède une formation qu'il juge équivalente.

Un collège peut également admettre à un tel programme d'études la personne qui possède une formation et une expérience qu'il juge suffisantes et qui a interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 24 mois.

2.3. Un collège peut admettre sous condition à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales la personne qui, n'ayant pas accumulé toutes les unités requises par le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* ou par le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, s'engage à accumuler les unités manquantes durant sa première session.

Il en est de même lorsque le titulaire du diplôme d'études professionnelles n'a pas accumulé toutes les unités allouées pour l'apprentissage des matières mentionnées aux paragraphes 1° à 3° du premier alinéa de l'article 2.1.

Toutefois, ne peut être admise sous condition, la personne qui doit accumuler plus de 6 unités manquantes ou qui, ayant déjà été admise sous condition, a fait défaut de respecter ses engagements.

3. Un collège ne peut subordonner l'admissibilité à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales à la réussite de cours spécifiques de l'enseignement secondaire autres que ceux requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles, ceux prévus pour l'apprentissage des matières

visées, selon le cas, aux paragraphes 1^o à 3^o du premier alinéa de l'article 2.1 ou ceux exigés à titre de conditions particulières d'admission à un programme d'études établies par le ministre¹.

- 4.1. Le collège peut, dans tous les cas, rendre obligatoires des activités de mise à niveau déterminées par le ministre, dans le but de satisfaire aux conditions d'admission à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales ou à une attestation d'études collégiales.

Le collège peut également rendre obligatoires des activités, des parcours de formation et des cheminements d'études, déterminés par le ministre, dans le but de favoriser la réussite d'une personne dans l'un de ces programmes.

Le ministre détermine les objectifs et standards de chacune de ces activités. Il peut déterminer tout ou partie des activités d'apprentissage visant l'atteinte de ces objectifs et standards.

Ces activités donnent droit aux unités déterminées par le ministre mais ne peuvent cependant être prises en compte pour l'obtention du diplôme d'études collégiales ou d'une attestation d'études collégiales.

Le Règlement sur le régime des études collégiales peut être consulté à l'adresse suivante : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/c-29,%20r.%204>

Notes :

CEES

Le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES) est reconnu équivalent au diplôme d'études secondaires (DES) pour l'admission à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales. Le titulaire du CEES est réputé satisfaire aux conditions générales d'admission énoncées à l'article 2 du RREC, à l'exception de celle en langue seconde de la 5^e secondaire.

Les personnes ayant réussi les tests GED dans une autre province canadienne ou aux États-Unis, sont admissibles sur la base de la formation jugée équivalente (premier alinéa de l'article 2.2 du RREC), puisque les tests sont définis sur une base correspondante partout en Amérique du Nord et sont administrés par une autorité centrale à Washington. Pour l'analyse du dossier de chaque candidat, l'établissement devra se référer au « GED report » dans lequel sont consignées les informations relatives aux tests passés et réussis.

Puisque le CEES et les tests GED n'attestent pas d'un niveau de maîtrise en langue seconde, le collège pourra demander la réussite d'un cours de mise à niveau en langue seconde, en application de l'article 4.1 du RREC, dans le cas où un candidat ne maîtriserait pas celle-ci suffisamment pour réussir ses études collégiales.

[Activité de mise à niveau et activités favorisant la réussite](#)

Les objectifs et standards des activités de mise à niveau et les objectifs et standards des activités favorisant la réussite peuvent être consultés sur le site Internet du Ministère.

¹ Voir la section II du présent document.

Section II

Conditions particulières d'admission

PROGRAMMES D'ÉTUDES		CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chim. 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres ⁶
PROGRAMMES D'ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES											
200.B1	Sciences de la nature				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534	
200.D1	Sciences de la nature – Langue seconde enrichie				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534	
200.Z1	Sciences de la nature – Cheminement du Baccalauréat International				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534	
200.C1	Sciences, informatique et mathématique				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534	
300.A1	Sciences humaines				X ⁷					Mathématique 416 Mathématique 526 ⁷	
300.B1	Sciences humaines – Premières Nations	X			X ⁷					Mathématique 416 Mathématique 526 ⁷	
300.C1	Sciences humaines – Langue seconde enrichie	X			X ⁷					Mathématique 416 Mathématique 526 ⁷	
300.D1	Sciences humaines – Inuits				X ⁷					Mathématique 416 Mathématique 526 ⁷	
300.Z0	Sciences humaines – Cheminement du Baccalauréat International		X ou X		X ⁸					Mathématique 514 Mathématiques 526 ⁸	
500.A1	Arts, lettres et communication : 7 options										
500.B1	Arts, lettres et communication – Premières Nations : 7 options										
500.C1	Arts, lettres et communication – Inuits : 7 options										
500.Z0	Arts, lettres et communication – Cheminement du Baccalauréat International		X ou X		X ⁸					Mathématique 514 Mathématiques 526 ⁸	
501.A0	Musique										
506.A0	Danse										
510.A0	Arts visuels										
700.A1	Sciences, lettres et arts				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534	
700.B0	Histoire et civilisation	X			X ⁷					Mathématique 416 Mathématique 526 ⁷	
700.Z0	Cheminement multidisciplinaire du Baccalauréat International		X ou X		X ⁹		X			Mathématique 514 Mathématique 526 ⁸ Sciences physiques 436	

¹ S'ajoutent aux conditions de la section I.

² Mathématique, séquence Culture, société et technique.

³ Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles.

⁴ Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire.

⁵ Science et technologie de l'environnement ou Science et environnement de la 4^e secondaire.

⁶ Lorsque des conditions sont précisées sous cette colonne, elles s'ajoutent aux conditions générales d'admission et, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission.

⁷ Seulement pour les élèves visant l'atteinte des objectifs OPU2, OPU3 et OPU4.

⁸ Seulement pour les élèves visant l'atteinte des objectifs O2A5, O2A6 et O2A7 du cheminement du Baccalauréat International.

⁹ Seulement pour les élèves visant l'atteinte des objectifs O2ZM, O2A2, O2A3, O2A4, O2AA, O2AB, O2AC, O2A5, O2A6 et O2A7 du cheminement du Baccalauréat International.

PROGRAMMES D'ÉTUDES		CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chim. 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres ⁶
PROGRAMMES D'ÉTUDES TECHNIQUES											
Secteur 01 : Administration, commerce et informatique											
384.A0	Techniques de recherche et de gestion des données	X									Mathématique 514
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion		X ou X								Mathématique 436
410.D0	Gestion de commerces	X									Mathématique 436
410.F0	Technique de services financiers et d'assurances										
410.G0	Techniques d'administration et de gestion										
412.A0	Techniques de bureautique										
420.B0	Techniques de l'informatique		X ou X								Mathématique 436
Secteur 02 : Agriculture et pêches											
145.D0	Techniques de santé animale						X				Sciences physiques 436
152.B0	Gestion et technologies d'entreprise agricole										
153.A0	Technologie des productions animales										
153.C0	Paysage et commercialisation en horticulture ornementale : 3 voies de spécialisation	X									Mathématique 436
153.D0	Technologie du génie agromécanique										
153.F0	Technologie de la production horticole agroenvironnementale										
155.A0	Techniques équines : 4 voies de spécialisation										
231.A0	Techniques d'aquaculture	X					X				Mathématique 426 Sciences physiques 436
231.B0	Technologie de la transformation des produits aquatiques						X				Sciences physiques 436

PROGRAMMES D'ÉTUDES		CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chim. 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres ⁶
Secteur 03 : Alimentation et tourisme											
154.A0	Technologie des procédés et de la qualité des aliments						X			Sciences physiques 436	
414.A0	Techniques de tourisme : 3 voies de spécialisation	X								Mathématique 416	
414.B0	Techniques du tourisme d'aventure										
430.A0	Techniques de gestion hôtelière										
430.B0	Gestion d'un établissement de restauration										
Secteur 04 : Arts											
551.A0	Techniques professionnelles de musique et chanson : 3 voies de spécialisation										
551.B0	Technologies sonores										
561.B0	Danse – Interprétation : 2 voies de spécialisation										X ¹⁰
561.C0	Interprétation théâtrale										
561.D0	Arts du cirque : 2 voies de spécialisation										
561.F0	Production scénique : 2 voies de spécialisation										
570.C0	Techniques de design industriel	X				X				Mathématique 436 Physique 534	
570.D0	Techniques de design de présentation										
570.E0	Techniques de design d'intérieur										
570.F0	Photographie										
573.A0	Techniques de métiers d'art : 9 voies de spécialisation										
Secteur 05 : Bois et matériaux connexes											
233.B0	Techniques du meuble et d'ébénisterie : 2 voies de spécialisation										

¹⁰ Selon la voie de spécialisation, avoir réussi les cours de la 5^e secondaire des programmes Arts-études en danse classique ou en danse contemporaine, ou posséder une formation jugée équivalente.

PROGRAMMES D'ÉTUDES		CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chim. 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres ⁶
Secteur 06 : Chimie et biologie											
210.A0	Techniques de laboratoire : 2 voies de spécialisation				X			X		Mathématique 526 Chimie 534 Physique 534	
210.D0	Techniques de procédés industriels			X			X			Mathématique 526 Sciences physiques 436	
260.A0	Technologie de l'eau		X ou X				X			Mathématique 526 Sciences physiques 436	
260.B0	Environnement, hygiène et sécurité au travail		X ou X				X			Mathématique 436 Sciences physiques 436	
Secteur 07 : Bâtiment et travaux publics											
221.A0	Technologie de l'architecture			X		X				Mathématique 436 Sciences physiques 436	
221.B0	Technologie du génie civil				X		X			Mathématique 526 Sciences physiques 436	
221.C0	Technologie de la mécanique du bâtiment			X			X			Mathématique 436 Sciences physiques 436	
221.D0	Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment : 2 voies de spécialisation	X					X			Mathématique 416 Sciences physiques 436	
230.A0	Technologie de la géomatique : 2 voies de spécialisation			X						Mathématique 436	
230.B0	Technologie de la géomatique										
311.A0	Techniques de sécurité incendie										X ¹¹
Secteur 08 : Environnement et aménagement du territoire											
145.B0	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique		X ou X							Mathématique 426	
145.C0	Techniques de bioécologie				X			X		Mathématique 436 Chimie 534	
147.A0	Techniques du milieu naturel : 4 voies de spécialisation						X			Sciences physiques 436	
222.A0	Techniques d'aménagement et d'urbanisme	X								Mathématique 426	

¹¹ DEP Intervention en sécurité incendie.

PROGRAMMES D'ÉTUDES		CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chim. 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres ⁶
Secteur 09 : Électrotechnique											
243.D0	Technologie du génie électrique : Automatisation et contrôle		X ou X				X			Mathématique 436 Sciences physiques 436	
243.F0	Technologie du génie électrique : Réseaux et télécommunications		X ou X							Mathématique 436	
243.G0	Technologie du génie électrique : Électronique programmable		X ou X							Mathématique 436	
243.H0	Technologie de l'électronique : Audiovisuel		X ou X			X				Mathématique 436 Sciences physiques 436	
244.A0	Technologie du génie physique				X		X			Mathématique 526 Physique 534	
280.D0	Techniques d'avionique				X				X	Mathématique 526 Physique 534	
Secteur 10 : Entretien d'équipement motorisé											
248.D0	Techniques de génie mécanique de marine			X			X			Mathématique 426 Sciences physiques 436	
280.C0	Techniques de maintenance d'aéronefs				X				X	Mathématique 526 Physique 534	
Secteur 11 : Fabrication mécanique											
235.B0	Technologie du génie industriel			X						Mathématique 436	
235.C0	Technologie de la production pharmaceutique		X ou X							Mathématique 436	
241.A0	Techniques de génie mécanique		X ou X						X	Mathématique 436 Physique 534	
241.B0	Techniques de génie du plastique										
241.C0	Technologie du génie des matériaux composites		X ou X							Mathématique 426	
248.A0	Technologie de l'architecture navale		X ou X							Mathématique 436	
280.B0	Techniques de génie aérospatial				X				X	Mathématique 526 Physique 534	

PROGRAMMES D'ÉTUDES		CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chim. 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres ⁶
Secteur 12 : Foresterie et papier											
190.A0	Technologie de la transformation des produits forestiers	X								Mathématique 416	
190.B0	Technologie forestière										
Secteur 13 : Communication et documentation											
393.B0	Techniques de la documentation										
570.G0	Graphisme										
570.B0	Techniques de muséologie										
574.A0	Illustration et Dessin animé : 2 voies de spécialisation										
574.C0	Production 3D et synthèse d'images										
581.D0	Infographie en prémédia										
581.C0	Gestion de projet en communications graphiques										
582.A1	Techniques d'intégration multimédia										
589.B0	Techniques de communication dans les médias : 3 voies de spécialisation										
589.C0	Techniques cinématographiques et télévisuelles										
Secteur 14 : Mécanique d'entretien											
241.D0	Technologie de maintenance industrielle		X ou X					X		Mathématique 526 Physique 534	
Secteur 15 : Mines et travaux de chantier											
271.A0	Technologie minérale : 3 voies de spécialisation		X ou X				X			Mathématique 436 Sciences physiques 436	
Secteur 16 : Métallurgie											
270.A0	Technologie du génie métallurgique : 3 voies de spécialisation				X		X			Mathématique 526 Physique 534	

PROGRAMMES D'ÉTUDES		CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chim. 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres ⁶
Secteur 17 : Transport											
248.B0	Navigation			X			X			Mathématique 426 Sciences physiques 436	
280.A0	Techniques de pilotage d'aéronefs : 3 voies de spécialisation				X				X	Mathématique 536 Physique 534	
280.F0	Techniques de pilotage d'aéronefs : 2 voies de spécialisation								X	Physique 534	
410.A1	Gestion des opérations et de la chaîne logistique										
Secteur 18 : Cuir, textile et habillement											
571.A0	Design de mode										
571.B0	Gestion de la production du vêtement	X								Mathématique 426	
571.C0	Commercialisation de la mode										
Secteur 19 : Santé											
110.A0	Techniques de prothèses dentaires					X				Sciences physiques 436	
110.B0	Techniques de denturologie								X	Physique 534	
111.A0	Techniques d'hygiène dentaire							X		Chimie 534 Physique 534	
111.B0	Techniques d'hygiène dentaire						X			Sciences physiques 436	
112.A0	Acupuncture						X			Sciences physiques 436	
120.A0	Techniques de diététique						X			Sciences physiques 436	
140.A0	Techniques d'électrophysiologie médicale	X					X			Mathématique 436 Physique 534	
140.C0	Technologie d'analyses biomédicales			X ou X				X	X	Mathématique 436 Chimie 534 Physique 534	
141.A0	Techniques d'inhalothérapie			X				X		Mathématique 436 Chimie 534	
142.H0	Technologie de radiodiagnostic	X					X			Mathématique 426 Physiques 534	
142.D0	Technologie de radio-oncologie				X		X			Mathématique 526 Sciences physiques 436	

PROGRAMMES D'ÉTUDES		CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chim. 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres ⁶
Secteur 19 : Santé (suite)											
142.F0	Technologie de médecine nucléaire				X			X		Mathématique 526 Chimie 534	
142.G0	Technologie de l'échographie médicale	X				X				Mathématique 426 Sciences physiques 416	
144.A1	Techniques de physiothérapie							X		Physique 534	
144.F0	Orthèses, prothèses et soins orthopédiques										
160.A0	Optique et lunetterie				X				X	Mathématique 436 Chimie 534 Physique 534	
160.B0	Audioprothèse				X				X	Mathématique 536 Physique 534	
165.A0	Techniques de pharmacie						X			Sciences physiques 436	
171.A0	Techniques de thanatologie						X			Sciences physiques 436	
180.A0	Soins infirmiers						X	X ¹²		Sciences physiques 436 Chimie 534 ¹¹	
180.B0	Soins infirmiers						X	X ¹²		Sciences physiques 436 Chimie 534 ¹¹	X ¹³
181.A1	Soins préhospitaliers d'urgence										
411.A0	Archives médicales	X								Mathématique 514	
Secteur 20 : Services sociaux, éducatifs et juridiques											
310.A0	Techniques policières	X								Mathématique 514	
310.B1	Techniques d'intervention en criminologie										
310.C0	Techniques juridiques	X								Mathématique 416	
322.A1	Techniques d'éducation à l'enfance										

¹² Pour les élèves qui ne remplissent pas cette condition, les collèges offriront une formation en chimie adaptée aux besoins du programme d'études.

¹³ DEP Santé, assistance et soins infirmiers.

PROGRAMMES D'ÉTUDES		CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES ¹								
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chim. 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire
Secteur 20 : Services sociaux, éducatifs et juridiques (suite)										
351.A1	Techniques d'éducation spécialisée									
388.A1	Techniques de travail social									
391.A0	Techniques de gestion et d'intervention en loisir									

Annexe I

**Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir
les conditions particulières d'admission**

Conditions PARTICULIÈRES d'admission	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir la condition
Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Science et technologie de la 4^e secondaire • Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 436 ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 436 ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Chimie de la 5^e secondaire • Physique de la 5^e secondaire • Chimie 534 • Physique 534
Science et technologie de l'environnement ou Science et environnement de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Science et technologie ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Applications technologiques et scientifiques ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 436 ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 436 ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Chimie de la 5^e secondaire • Physique de la 5^e secondaire • Chimie 534 • Physique 534 <p><i>* Cette combinaison doit avoir été complétée avant le 1^{er} septembre 2019 pour être considérée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sciences et technologie ET Science et environnement de la 4^e secondaire <p><i>Cette combinaison n'est plus permise à la FGJ ni à la FGA mais sera considérée pour l'admission :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Applications technologiques et scientifiques ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire
Sciences physiques 436	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences physiques 436 • Chimie de la 5^e secondaire • Physique de la 5^e secondaire • Chimie 534 • Physique 534
Chimie de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Chimie de la 5^e secondaire
Physique de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Physique de la 5^e secondaire
Chimie 534	<ul style="list-style-type: none"> • Chimie 534
Physique 534	<ul style="list-style-type: none"> • Physique 534

Conditions PARTICULIÈRES d'admission	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir la condition
Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5^e secondaire
Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5^e secondaire
Mathématique 416	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 416 • Mathématique 426 • Mathématique 436 • Mathématique 514 • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique 426	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 426 • Mathématique 436 • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique 436	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 436 • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5^e secondaire
Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5^e secondaire
Mathématique 514	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 426 • Mathématique 436 • Mathématique 514 • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique 526	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique 536	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 536

Annexe II

**Liste des codes de cours de Charlemagne
de la formation générale des jeunes
et de la formation générale des adultes**

**Direction de la sanction des études
du Secteur de la réussite éducative et de la main-d'œuvre**

Table des matières

Légende	19
---------------	----

PROGRAMMES LIÉS À DES CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

Science et technologie de la 4 ^e secondaire (ST).....	20
Applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire (ATS)	21
Science et technologie de l'environnement de la 4 ^e secondaire (STE)	22
Science et environnement de la 4 ^e secondaire (SE).....	23
Sciences physiques 416	24
Sciences physiques 436	25
Chimie de la 5 ^e secondaire.....	28
Physique de la 5 ^e secondaire	29
Chimie 534.....	30
Physique 534.....	31
Mathématique : Culture, société et technique de la 4 ^e secondaire (CST4).....	33
Mathématique : Technico-sciences de la 4 ^e secondaire (TS4)	34
Mathématique : Sciences naturelles de la 4 ^e secondaire (SN4).....	35
Mathématique 416	36
Mathématique 426	38
Mathématique 436	44
Mathématique : Culture, société et technique de la 5 ^e secondaire (CST5).....	48
Mathématique : Technico-sciences de la 5 ^e secondaire (TS5)	49
Mathématique : Sciences naturelles de la 5 ^e secondaire (SN5).....	50
Mathématique 514	51
Mathématique 526	52
Mathématique 536	54

AUTRES PROGRAMMES LIÉS À DES EXIGENCES DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5

Français, langue d'enseignement de la 5 ^e secondaire	57
English Language Arts de la 5 ^e secondaire	59
Anglais, langue seconde de la 5 ^e secondaire	61
Français, langue seconde de la 5 ^e secondaire.....	62
Histoire de la 4 ^e secondaire (Domaine de l'univers social)	64
Science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire	65
Mathématique de la 4 ^e secondaire	66
Arts de la 4 ^e secondaire	67
Éthique et culture religieuse de la 5 ^e secondaire.....	68
Culture et citoyenneté québécoise de la 5 ^e secondaire.....	69
Éducation physique et à la santé de la 5 ^e secondaire	70

Légende

COURS ACTIF

Le code réfère à un cours appartenant à un programme en vigueur :

- code à six chiffres, pour le secteur des jeunes (exemple : 087404);
- code alphanumérique, pour le secteur des adultes (exemple : HIS40162).

COURS INACTIF

Le code réfère à un cours appartenant à un programme en vigueur à une période antérieure à la période d'application du programme actuel.

VERSION ANGLAISE

Les codes de cours référant à la version anglaise n'apparaissent pas dans cette liste, mais ils doivent être considérés au même titre que les codes de la version francophone.

Au secteur des jeunes, la version anglaise d'un cours se reconnaît par l'addition de 500 aux trois premiers chiffres du code.

Exemple : Science et technologie 055404 devient 555404 pour la version anglaise du cours.

Au secteur des adultes, la version anglaise d'un cours se reconnaît par les trois lettres par lesquelles débute le code.

Exemple : HIS40162 devient HST40162 pour la version anglaise du cours.

COURS ENCADRÉS

L'encadrement rassemble les codes de cours de la formation générale des adultes (modules) dont le contenu équivaut à celui du cours correspondant à la formation générale des jeunes. La totalité des codes encadrés doit apparaître au relevé des apprentissages pour que l'équivalence existe.

Exemple :

SCP/PSC40102 SCP/PSC40112 SCP/PSC40122	ou	CHI/CHE40093 SCP/PSC40102 SCP/PSC40112	équivalent à <i>Sciences physiques 436</i> .
--	----	--	--

NOTE

Certains élèves ayant complété leur formation à des époques différentes ou au moment de la transition entre deux programmes peuvent avoir un dossier où se trouvent des cours provenant de deux encadrements. Une vérification auprès d'une personne compétente pourra être nécessaire pour confirmer l'équivalence.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES À PROPOS DE CETTE ANNEXE

Direction de la sanction des études : 418 644-0905 ou sanction.dse@education.gouv.qc.ca.

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Science et technologie de la 4 ^e secondaire (ST)	055444	055404	SCT/TSC40612 SCT/TSC40622	
	KF35134 CS conventionnée			PHY/PHS50213 SCT/TSC40622
				PHY50243 SCT/TSC40622
				SCP/PSC40112 SCT/TSC40622
				SCP40113 SCT/TSC40622

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire (ATS)	057416	057406	SCT/TSC40612 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632	
			SCP/PSC40112 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632	
			SCP40113 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632	
			PHY/PHS50213 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632	
			PHY50243 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Science et technologie de l'environnement de la 4 ^e secondaire (STE)	058404		SCT/TSC40632 SCT/TSC40642	
			SCP/PSC40122 SCT/TSC40632	
			SCP40123 SCT/TSC40632	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Science et environnement de la 4 ^e secondaire (SE)	058402		SCT/TSC40642	SCP/PSC40122 SCP40123

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Sciences physiques 416		055412 055414 055422 055424 056414 056416 056486 056496 057496 KF34034 KF35034		<p>Un minimum de 6 unités réussies parmi les disciplines ou les combinaisons de disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sciences physiques (SCP/PSC); – sciences physiques (SCP/PSC) et physique (PHY/PHS); – sciences physiques (SCP/PSC) et chimie (CHI/CHE); – physique (PHY/PHS) et chimie (CHI/CHE). <p>NOTE Les cours admissibles pour ces combinaisons sont : SCP/PSC40133, SCP/PSC40163, SCP/PSC40173, SCP/PSC40183, PHY/PHS40103, PHY/PHS40113, PHY/PHS40133, PHY/PHS40143, ainsi que tous les cours mentionnés pour <i>Sciences physiques 436</i>, <i>Chimie 534</i> et <i>Physique 534</i>.</p> <p>NOTE Il n'existe pas de programme de la formation générale des adultes correspondant à <i>Sciences physiques 416</i>. La combinaison des cours SCP/PSC40102, SCP/PSC40112 et SCP/PSC40122 correspond à <i>Sciences physiques 436</i>.</p>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Sciences physiques 436		056434 056436 056534		SCP/PSC40102 SCP/PSC40112 SCP/PSC40122
		056416 056430		SCP40103 SCP40113 SCP40123
		056430 056486		<i>Sciences physiques 416</i> ET CHI/CHE40093
		057430 057496		JUMELER un cours de <i>Chimie</i> : CHI/CHE40093, CHI/CHE40103, CHI40113 OU un cours inactif de <i>Chimie</i> de la FGJ mentionné à la page suivante OU un cours actif ou inactif de <i>Chimie</i> de la FGA mentionné à la condition <i>Chimie 534</i> ou <i>Chimie</i> de la 5 ^e secondaire
				ET un cours de <i>Physique</i> : PHY/PHS50213, PHY50243, PHY/PHS50283 OU un cours inactif de <i>Physique</i> de la FGJ mentionné à la page suivante OU un cours actif ou inactif de <i>Physique</i> de la FGA mentionné à la condition <i>Physique 534</i> ou <i>Physique</i> de la 5 ^e secondaire

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Sciences physiques 436 (suite)		056434 056436 056534		<p><i>Science et technologie de la 4^e secondaire (ST)</i> OU <i>Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire (ATS)</i> OU <i>Sciences physiques 416</i></p> <hr/> <p>ET</p> <p>SCP/PSC40122 ou SCP40123</p>
		056416 056430		<p><i>Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire (STE)</i> ET SCP/PSC40112 ou SCP40113</p>
		056430 056486		<p><i>Science et environnement de la 4^e secondaire (SE)</i> ET SCP/PSC40102 ou SCP40103 SCP/PSC40112 ou SCP40113</p>
		057430 057496		<p>CHI/CHE40093 ou 40103 ou CHI40113 OU un cours inactif de <i>Chimie</i> de la formation générale des jeunes mentionné sur la présente page OU un cours actif ou inactif de <i>Chimie</i> de la formation générale des adultes mentionné à la condition <i>Chimie 534</i> ou <i>Chimie</i> de la 5^e secondaire</p> <hr/> <p>ET</p> <p>SCP/PSC40102 ou SCP40103 SCP/PSC40112 ou SCP40113</p>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Sciences physiques 436 (suite)		<p>JUMELER un cours de <i>Chimie</i> :</p> <p>051432 051441 051442 051444 051452 051462 051464 051552 051562 051564</p> <p>ET un cours de <i>Physique</i> :</p> <p>053412 053414 053532 053534 054422 054424 054432 054434 054441 054442 054452 054454 054512 554514* 054522 054524 054534 054552 054554</p> <p>* code anglophone seulement</p>	<p>PHY/PHS50213 ou 50283 ou PHY50243 ou un cours inactif de <i>Physique</i> de la formation générale des jeunes mentionné sur la présente page ou un cours actif ou inactif de <i>Physique</i> de la formation générale des adultes mentionné à la condition <i>Physique 534</i> ou <i>Physique</i> de la 5^e secondaire</p> <hr/> <p>ET</p> <hr/> <p>SCP/PSC40102 ou SCP40103 SCP/PSC40122 ou SCP40123</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Chimie de la 5 ^e secondaire	051504		CHI/CHE50612 CHI/CHE50622	
			CHI/CHE50612 ET CHI/CHE50253 ou 50313 ou 50432 ou CHI50283	
			CHI/CHE50622 ET CHI/CHE50243 ou 50303 ou 50412 ou 50422 ou CHI50273	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Physique de la 5 ^e secondaire	053504		PHY/PHS50612 PHY/PHS50622	
			PHY/PHS50612 ET PHY/PHS50193 ou 50263 ou 50432 ou PHY50233	
			PHY/PHS50622 ET PHY/PHS40123 ou 50183 ou 50203 ou 50253 ou 50273 ou 50343 ou 50412 ou 50422 ou PHY50223	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Chimie 534		051522 051534 051552 051562 051564 051584	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> CHIK/CHEK50412 CHIK/CHEK50422 CHIK/CHEK50432 CS conventionnée </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> CHI/CHE50412 CHI/CHE50422 CHI/CHE50432 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> JUMELER un des cours suivants : CHI/CHE50243 CHI50273 CHI/CHE50303 ET un des cours suivants : CHI/CHE50253 CHI50283 CHI/CHE50313 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> 051432 ou 051442 ou 051462 <hr/> ET <hr/> CHI/CHE50422 CHI/CHE50432 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> CHI/CHE50243 ou 50303 ou CHI50273 <hr/> ET <hr/> CHI/CHE50432 </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Physique 534		053532 053534 054422 054424 054432 054434 054452 054454 054522 054524 054534 054552 054554 054584	PHYK/PHSK50412 PHYK/PHSK50422 PHYK/PHSK50432 CS conventionnée	PHY/PHS50412 PHY/PHS50422 PHY/PHS50432 JUMELER 3 COURS PROVENANT DE 3 DES 4 BLOCS SUIVANTS : <i>Optique</i> PHY/PHS40123 PHY/PHS50203 PHY/PHS50273 PHY/PHS50343 <i>Mécanique I</i> PHY/PHS50183 PHY50223 PHY/PHS50253 <i>Mécanique II</i> PHY/PHS50193 PHY50233 PHY/PHS50263 <i>Électricité</i> PHY/PHS50213 PHY50243 PHY/PHS50283

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Physique 534 (suite)				<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Un cours inactif d'<i>Optique</i> PHY/PHS50422 PHY/PHS50432</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Un cours inactif de <i>Mécanique I</i> PHY/PHS50412 PHY/PHS50432</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Un cours inactif de <i>Mécanique I</i> Un cours inactif de <i>Mécanique II</i> PHY/PHS50412</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Un cours inactif d'<i>Optique</i> Un cours inactif de <i>Mécanique I</i> PHY/PHS50432</div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Culture, société et technique de la 4 ^e secondaire (CST4)	063414	063404	MAT/MTHT4004	
	KF25414 CS conventionnée		MAT/MTH41511 MAT/MTH41521 MAT/MTH41532	MAT/MTH41511 ou 42612 ou 41612 ou 42712 ou 41712 ET MAT/MTH41521 ou 42622 ou 41622 ou 42722 ou 41722 ET MAT/MTH41532 ou 42632 ou 41632 ou 42732 ou 41732

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
<p>Mathématique : Technico-sciences de la 4^e secondaire (TS4)</p>	064426	064406	<p>MAT/MTH42612 MAT/MTH42622 MAT/MTH42632</p>	<p>MAT/MTH41612 MAT/MTH41622 MAT/MTH41632</p>
			<p>MAT/MTH42612 ou 41612 ou 42712 ou 41712 ET MAT/MTH42622 ou 41622 ou 42722 ou 41722 ou 51021 ET MAT/MTH42632 ou 41632 ou 42732 ou 41732 ou 41532</p>	
			<p><i>Mathématique CST4</i> ET MAT/MTH42612 ou 41612 ou 42712 ou 41712 ET MAT/MTH42622 ou 41622 ou 42722 ou 41722</p>	
			<p><i>Mathématique 416</i> ET MAT/MTH42612 ou 41612 ou 42712 ou 41712 ET MAT/MTH42622 ou 41622 ou 42722 ou 41722</p>	
			<p><i>Mathématique 426</i> ET MAT/MTH42622 ou 41622 ou 42722 ou 41722</p>	
			<p><i>Mathématique CST5</i> ET MAT/MTH42612 ou 41612 ou 42712 ou 41712</p>	
			<p><i>Mathématique 514</i> ET MAT/MTH42612 ou 41612 ou 42712 ou 41712</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
<p>Mathématique : Sciences naturelles de la 4^e secondaire (SN4)</p>	065426	065406	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH42712 MAT/MTH42722 MAT/MTH42732 </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH41712 MAT/MTH41722 MAT/MTH41732 </div>
			MAT/MTH42712 ou 41712 ou 42612 ou 41612 ET MAT/MTH42722 ou 41722 ou 42622 ou 41622 ou 51021 ET MAT/MTH42732 ou 41732 ou 42632 ou 41632 ou 41532	
			<i>Mathématique CST4</i> ET MAT/MTH42712 ou 41712 ou 42612 ou 41612 ET MAT/MTH42722 ou 41722 ou 42622 ou 41622	
			<i>Mathématique 416</i> ET MAT/MTH42712 ou 41712 ou 42612 ou 41612 ET MAT/MTH42722 ou 41722 ou 42622 ou 41622	
			<i>Mathématique 426</i> ET MAT/MTH42722 ou 41722 ou 42622 ou 41622	
			<i>Mathématique CST5</i> ET MAT/MTH42712 ou 41712 ou 42612 ou 41612	
			<i>Mathématique 514</i> ET MAT/MTH42712 ou 41712 ou 42612 ou 41612	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 416		064412 064414 064416 066412 066414 066454 066462 066476 068416 KF24016 KF25016	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MATK41012 MATK41021 MATK41031 MATK41042 CS conventionnée </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH41012 MAT/MTH41021 MAT/MTH41031 MAT/MTH41042 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> MAT/MTH40652 ou 40653 ou 40533 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40661 ou 40662 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40672 ou 40673 ou 40533 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40681 ou 40682 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> MAT/MTH40523 MAT/MTH40533 MAT/MTH40543 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <hr/> MAT/MTH40523 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40533 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40661 ou 40662 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40681 ou 40682 </div>
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-left: 20px;"> 067412 068412 </div>		

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 416 (suite)				<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH41012 ou 40672 ou 40673 ou 40533 <hr/> ET MAT/MTH41021 ou 40661 ou 40662 <hr/> ET MAT/MTH41031 ou 40681 ou 40682 ou 50553 <hr/> ET MAT/MTH41042 ou 50842 ou 50843 ou 40643 </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 426		066486 068426	MATK41012 MATK41021 MATK41031 MATK41042 MATK41051 MATK41061 MATK41071 MATK41081 MATK41091 CS conventionnée	MAT/MTH41012 MAT/MTH41021 MAT/MTH41031 MAT/MTH41042 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091
				MAT/MTH40652 ou 40653 ou 40533 ET MAT/MTH40661 ou 40662 ET MAT/MTH40672 ou 40673 ou 40533 ET MAT/MTH40681 ou 40682 ET MAT/MTH40581 ou 40582 ou 40523 ET MAT/MTH40601 ou 40602 ET MAT/MTH40612 ou 40613

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
<p>Mathématique 426 (suite)</p>				<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p style="text-align: center;"><i>Mathématique 416</i></p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MAT/MTH40581 ou 40582 ou 40523</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MAT/MTH40601 ou 40602</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MAT/MTH40612 ou 40613</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p style="text-align: center;">MAT/MTH40523 MAT/MTH40533 MAT/MTH40543 MAT/MTH40601 MAT/MTH40612 MAT/MTH40661 MAT/MTH40681</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p style="text-align: center;">MAT/MTH40601 MAT/MTH40661 MAT/MTH40681 MAT/MTH50513</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">068416 MAT/MTH41012 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091</p> </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
<p>Mathématique 426 (suite)</p>				<p>064412 ou 064414 ou 064416 ou 066412 ou 066414 ou 066454 ou 066462</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <hr/> <p>MAT/MTH41042 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091</p> <hr/> <p>MAT/MTH40523 MAT/MTH40533 MAT/MTH40543</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <hr/> <p>MAT/MTH41042 ou 50842 ou 50843 ou 40643 MAT/MTH41071 ou 40601 ou 40602 ou 50523 MAT/MTH41081 ou 50761 ou 50762 ou 50533 MAT/MTH41091 ou 50781 ou 50782 ou 50543</p>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 426 (suite)				MAT/MTH41012 ou 40672 ou 40673 ou 40533 ET MAT/MTH41021 ou 40661 ou 40662 ET MAT/MTH41031 ou 40681 ou 40682 ou 50553 ET MAT/MTH41042 ou 50842 ou 50843 ou 40643 ET MAT/MTH41051 ou 50801 ou 50802 ou 40543 ET MAT/MTH41061 ou [(40581 ou 40582) ET (40591 ou 40592)] ou (40523 ET 40543) ET MAT/MTH41071 ou 40601 ou 40602 ou 50523 ET MAT/MTH41081 ou 50761 ou 50762 ou 50533 ET MAT/MTH41091 ou 50781 ou 50782 ou 50543

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES														
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS													
Mathématique 426 (suite)				<table border="1"> <tr><td>068416</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH41051</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH40581 ou 40582</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH40591 ou 40592</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH41071 ou 40601 ou 40602</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH41081</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH41091</td></tr> </table>	068416	ET	MAT/MTH41051	ET	MAT/MTH40581 ou 40582	ET	MAT/MTH40591 ou 40592	ET	MAT/MTH41071 ou 40601 ou 40602	ET	MAT/MTH41081	ET	MAT/MTH41091
068416																	
ET																	
MAT/MTH41051																	
ET																	
MAT/MTH40581 ou 40582																	
ET																	
MAT/MTH40591 ou 40592																	
ET																	
MAT/MTH41071 ou 40601 ou 40602																	
ET																	
MAT/MTH41081																	
ET																	
MAT/MTH41091																	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 426 (suite)				<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p><i>Mathématique 514</i> MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><i>Mathématique CST4</i> MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091</p> </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 436		064432	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MATK41012 MATK41021 MATK41031 MATK41042 MATK41051 MATK41061 MATK41071 MATK41081 MATK41091 MATK41101 MATK41112 CS conventionnée </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH41012 MAT/MTH41021 MAT/MTH41031 MAT/MTH41042 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091 MAT/MTH41101 MAT/MTH41112 </div>
		064434		
		064436		
		066422		
		066424		
		066432		
		066434		
		066496		
		067432		
		067434		
		068436		
		068442		
		068444		
		068452		
		068454		
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> 066451 068451 </div>		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> MAT/MTH40652 ou 40653 ou 40533 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40661 ou 40662 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40672 ou 40673 ou 40533 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40681 ou 40682 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40581 ou 40582 ou 40523 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40591 ou 40592 ou 40543 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40601 ou 40602 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH40612 ou 40613 </div>
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> 067422 068422 </div>		
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> 067452 068432 </div>		
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> 067431 068431 </div>		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> MAT/MTH50513 MAT/MTH50523 </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 436 (suite)				<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;">MAT/MTH50563 MAT/MTH50573</div>
				<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;">MAT50633 MAT50643</div>
				<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;">MAT/MTH50683 MAT/MTH50693</div>
				<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> <i>Mathématique 416</i> <hr/> ET MAT/MTH40581 ou 40582 ou 40523 <hr/> ET MAT/MTH40591 ou 40592 ou 40543 <hr/> ET MAT/MTH40601 ou 40602 <hr/> ET MAT/MTH40612 ou 40613 </div>
				<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> <i>Mathématique 426</i> MAT/MTH41101 MAT/MTH41112 </div>
				<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> <i>Mathématique 426</i> <hr/> ET MAT/MTH40591 ou 40592 ou 40543 </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES																		
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS																	
Mathématique 436 (suite)				<table border="1"> <tr><td>068416</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH41051</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH40581 ou 40582</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH40591 ou 40592</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH41071 ou 40601 ou 40602</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH41081</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH41091</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH41101 ou 40591 ou 40592</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH41112</td></tr> </table>	068416	ET	MAT/MTH41051	ET	MAT/MTH40581 ou 40582	ET	MAT/MTH40591 ou 40592	ET	MAT/MTH41071 ou 40601 ou 40602	ET	MAT/MTH41081	ET	MAT/MTH41091	ET	MAT/MTH41101 ou 40591 ou 40592	ET	MAT/MTH41112
068416																					
ET																					
MAT/MTH41051																					
ET																					
MAT/MTH40581 ou 40582																					
ET																					
MAT/MTH40591 ou 40592																					
ET																					
MAT/MTH41071 ou 40601 ou 40602																					
ET																					
MAT/MTH41081																					
ET																					
MAT/MTH41091																					
ET																					
MAT/MTH41101 ou 40591 ou 40592																					
ET																					
MAT/MTH41112																					

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 436 (suite)			<p><i>Mathématique CST4</i> MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091 MAT/MTH41101 MAT/MTH41112</p>	<p>Exclusivement pour les programmes d'études collégiales 145.C0 et 160.A0, les élèves ayant réussi <i>Mathématique : Technico-sciences</i> ou <i>Sciences naturelles</i> de la 4^e secondaire devront réussir les cours suivants pour remplir la condition particulière d'admission <i>Mathématique 436</i> :</p> <p><i>Mathématique TS4</i> OU <i>Mathématique SN4</i></p> <hr/> <p>ET</p> <hr/> <p>MAT/MTH41101 MAT/MTH41112</p>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
<p>Mathématique : Culture, société et technique de la 5^e secondaire (CST5)</p>	<p>063504</p>		<p>MAT/MTH51502 MAT/MTH51511 MAT/MTH51521</p>	
			<p>MAT/MTH51502 MAT/MTH51521 MAT/MTH51531</p>	
			<p>MAT/MTH51502 ou 51602 ou 51702 ou 51011 ET MAT/MTH51521 ET MAT/MTH51531 ou 51632 ou 51732</p>	
			<p>MAT/MTH51502 ou 51602 ou 51702 ou 51011 ET MAT/MTH51511 ou 51612 ou 51712 ET MAT/MTH51521</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
<p>Mathématique : Technico-sciences de la 5^e secondaire (TS5)</p>	064506		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> MAT/MTH51602 MAT/MTH51612 MAT/MTH51632 </div>	
			<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <i>Mathématique CST5</i> ET MAT/MTH51612 ou 51712 ET MAT/MTH51632 ou 51732 </div>	
			<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> MAT/MTH51602 ou 51702 ou 51502 ou 51011 ET MAT/MTH51612 ou 51712 ET MAT/MTH51632 ou 51732 </div>	
			<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <i>Mathématique 514</i> ET MAT/MTH51612 ou 51712 ET MAT/MTH51632 ou 51732 </div>	
			<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <i>Mathématique 526</i> ET MAT/MTH51632 ou 51732 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
<p>Mathématique : Sciences naturelles de la 5^e secondaire (SN5)</p>	<p>065506</p>		<p>MAT/MTH51702 MAT/MTH51712 MAT/MTH51732</p>	
			<p><i>Mathématique CST5</i> ET MAT/MTH51712 ou 51612 ET MAT/MTH51732 ou 51632</p>	
			<p>MAT/MTH51702 ou 51602 ou 51502 ou 51011 ET MAT/MTH51712 ou 51612 ET MAT/MTH51732 ou 51632</p>	
			<p><i>Mathématique 514</i> ET MAT/MTH51712 ou 51612 ET MAT/MTH51732 ou 51632</p>	
			<p><i>Mathématique 526</i> ET MAT/MTH51732 ou 51632</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 514		064512 064514 064574 066504 066512 066514 066552 066554 066584 068514	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH50831 ou 50832 ET MAT/MTH50842 ou 50843 ET MAT/MTH50851 ou 50852 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> MAT/MTH51011 MAT/MTH51021 MAT/MTH51031 MAT/MTH51041 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> MAT/MTH51011 ou 50831 ou 50832 ET MAT/MTH51031 ou 50842 ou 50843 ET MAT/MTH51021 MAT/MTH51041 </div>	
			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <i>Mathématique CST4</i> OU <i>Mathématique TS4</i> ET MAT/MTH51011 MAT/MTH51041 (VOIR LA NOTE) </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;"> <i>Mathématique SN4</i> MAT/MTH51011 MAT/MTH51031 MAT/MTH51041 (VOIR LA NOTE) </div>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> NOTE Le contenu relatif aux statistiques et aux probabilités de <i>CST4</i> et <i>TS4</i> correspond à 80 % du contenu de MAT/MTH51021 et 51031 : ainsi, la réussite de MAT/MTH51011 et 51041 permet de compléter la <i>Mathématique 514</i>. Le contenu relatif aux statistiques ne faisant pas partie de <i>SN4</i>, la réussite du cours MAT/MTH51031 est également nécessaire pour compléter la <i>Mathématique 514</i>. </div>				

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 526		066526 068526		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH51011 MAT/MTH51021 MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091 </div>
				<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;"><i>Mathématique TS4</i></p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p style="text-align: center;"><i>Mathématique SN4</i></p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <hr/> MAT/MTH51011 MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091 </div>
				<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;"><i>Mathématique CST4</i></p> MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091 MAT/MTH51011 MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091 </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 526 (suite)				MAT/MTH51011 ou 50831 ou 50832 ET MAT/MTH51021 ET MAT/MTH51051 ou 50791 ou 50792 ou 50533 ET MAT/MTH51061 ou [(50771 ou 50772) ET (50781 ou 50782)] ou 50543 ET MAT/MTH51072 ou 50801 ou 50802 ou 50543 ET MAT/MTH51082 ou 50812 ou 50813 ou 50553 ET MAT/MTH51091 ou 50822 ou 50823 ou 50851 ou 50852
				Mathématique 514 OU Mathématique CST5 ET MAT/MTH 51051 MAT/MTH 51061 MAT/MTH 51072 MAT/MTH 51082 MAT/MTH 51091

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES														
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS													
Mathématique 536		064532 064534 064536 066522 066528 066532 066536 066538 067532 068536		<table border="1"> <tr><td>MAT/MTH41081 ou 50761 ou 50762</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH50771 ou 50772</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH50781 ou 50782</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH50791 ou 50792</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH50801 ou 50802</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH50812 ou 50813</td></tr> <tr><td>ET</td></tr> <tr><td>MAT/MTH50822 ou 50823</td></tr> </table>	MAT/MTH41081 ou 50761 ou 50762	ET	MAT/MTH50771 ou 50772	ET	MAT/MTH50781 ou 50782	ET	MAT/MTH50791 ou 50792	ET	MAT/MTH50801 ou 50802	ET	MAT/MTH50812 ou 50813	ET	MAT/MTH50822 ou 50823
	MAT/MTH41081 ou 50761 ou 50762																
	ET																
	MAT/MTH50771 ou 50772																
	ET																
	MAT/MTH50781 ou 50782																
	ET																
	MAT/MTH50791 ou 50792																
	ET																
	MAT/MTH50801 ou 50802																
	ET																
	MAT/MTH50812 ou 50813																
ET																	
MAT/MTH50822 ou 50823																	
			<table border="1"> <tr><td>MAT/MTH50533 MAT/MTH50543 MAT/MTH50553</td></tr> </table>	MAT/MTH50533 MAT/MTH50543 MAT/MTH50553													
MAT/MTH50533 MAT/MTH50543 MAT/MTH50553																	
			<table border="1"> <tr><td>MAT/MTH50583 MAT/MTH50593 MAT/MTH50603</td></tr> </table>	MAT/MTH50583 MAT/MTH50593 MAT/MTH50603													
MAT/MTH50583 MAT/MTH50593 MAT/MTH50603																	
			<table border="1"> <tr><td>MAT/MTH50653 MAT/MTH50663 MAT/MTH50673</td></tr> </table>	MAT/MTH50653 MAT/MTH50663 MAT/MTH50673													
MAT/MTH50653 MAT/MTH50663 MAT/MTH50673																	
			<table border="1"> <tr><td>MAT/MTH50713 MAT/MTH50743 MAT/MTH50753</td></tr> </table>	MAT/MTH50713 MAT/MTH50743 MAT/MTH50753													
MAT/MTH50713 MAT/MTH50743 MAT/MTH50753																	
			<table border="1"> <tr><td><i>Mathématique 526</i> MAT/MTH51101 MAT/MTH51112</td></tr> </table>	<i>Mathématique 526</i> MAT/MTH51101 MAT/MTH51112													
<i>Mathématique 526</i> MAT/MTH51101 MAT/MTH51112																	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 536 (suite)				<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH50831 ou 50832 ET MAT/MTH50791 ou 50792 ou 50533 ET MAT/MTH50771 ou 50772 ET MAT/MTH50781 ou 50782 ET MAT/MTH50801 ou 50802 ou 50543 ET MAT/MTH50812 ou 50813 ou 50553 ET MAT/MTH50851 ou 50852 ou 50822 ou 50823 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> MAT/MTH51011 MAT/MTH51021 MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091 MAT/MTH51101 MAT/MTH51112 </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 536 (suite)		064532 064534 064536 066522 066528 066532 066536 066538 067532 068536	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;"><i>Mathématique TS4</i></p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p style="text-align: center;"><i>Mathématique SN4</i></p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MAT/MTH51011 MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091 MAT/MTH51101 MAT/MTH51112</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;"><i>Mathématique 514</i></p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p style="text-align: center;"><i>Mathématique CST5</i></p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091 MAT/MTH51101 MAT/MTH51112</p> </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Français, langue d'enseignement de la 5 ^e secondaire	132506	128536	FRA52012	FRA51411
		128556	FRA52021	FRA51422
		128586	FRA52032	FRA51433
		129522	FRA52041	
		129532		FRA51211
		129536	FRAK51411	FRA51221
		129542	FRAK51422	FRA51233
		129552	FRAK51433	FRA51241
		129562	CS conventionnée	
		130512		
		130516		
		131062		
		131072		FRA51411 ou FRA51422
		131562		FRA52012
		131572		FRA52021
		132586		FRA52032
				FRA51411
				FRA51422
		FRA52012		
		FRA52021		
		FRA51411 ou FRA51422		
		FRA51433		
		FRA52032		
		FRA51433		
		FRA52032		
		FRA52041		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES																																																																	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS																																																																
<p align="center">Français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire (suite)</p>		<p>JUMELER un cours de <i>Compréhension de texte</i> :</p> <p align="center">129011 129513 131011 131012 131013 131021 131022 131023 131031 131032 131033</p> <p>ET un cours d'<i>Expression</i> :</p> <p align="center">129013 129511 131511 131512 131513 131521 131522 131523 131531 131532 131533</p>		<p>Un minimum de 6 unités réussies parmi les cours de la formation générale des adultes cités précédemment et les cours suivants :</p> <table> <tr><td>FRA50943</td><td>ADM04093</td></tr> <tr><td>FRA50953</td><td>ADM04104</td></tr> <tr><td>FRA50963</td><td>ADM04113</td></tr> <tr><td>FRA50973</td><td>ADM04124</td></tr> <tr><td>FRA50983</td><td>ADM04133</td></tr> <tr><td>FRA50993</td><td>ADM04153</td></tr> <tr><td>FRA51003</td><td>ADM04163</td></tr> <tr><td>FRA51013</td><td>ADM04173</td></tr> <tr><td>FRA51023</td><td>ADM04183</td></tr> <tr><td>FRA51034</td><td>ADM04193</td></tr> <tr><td>FRA51044</td><td>ADM54803</td></tr> <tr><td>FRA51054</td><td>ADM54813</td></tr> <tr><td>FRA51064</td><td>ADM54823</td></tr> <tr><td>FRA51153</td><td>ADM54833</td></tr> <tr><td>FRA51163</td><td>ADM54843</td></tr> <tr><td>FRA51173</td><td>ADM54853</td></tr> <tr><td>FRA51183</td><td>ADM54863</td></tr> <tr><td>FRA51193</td><td>ADM54873</td></tr> <tr><td></td><td>ADM54883</td></tr> <tr><td>LAN50653</td><td>ADM54893</td></tr> <tr><td>LAN50663</td><td>ADM54903</td></tr> <tr><td></td><td>ADM54913</td></tr> <tr><td>445674</td><td>ADM54923</td></tr> <tr><td>445684</td><td>ADM54933</td></tr> <tr><td>445694</td><td>ADM54943</td></tr> <tr><td>445704</td><td>ADM54953</td></tr> <tr><td>445714</td><td>ADM54963</td></tr> <tr><td>447054</td><td>ADM54973</td></tr> <tr><td>447145</td><td></td></tr> <tr><td>447194</td><td></td></tr> <tr><td>447225</td><td></td></tr> <tr><td>468354</td><td></td></tr> </table>	FRA50943	ADM04093	FRA50953	ADM04104	FRA50963	ADM04113	FRA50973	ADM04124	FRA50983	ADM04133	FRA50993	ADM04153	FRA51003	ADM04163	FRA51013	ADM04173	FRA51023	ADM04183	FRA51034	ADM04193	FRA51044	ADM54803	FRA51054	ADM54813	FRA51064	ADM54823	FRA51153	ADM54833	FRA51163	ADM54843	FRA51173	ADM54853	FRA51183	ADM54863	FRA51193	ADM54873		ADM54883	LAN50653	ADM54893	LAN50663	ADM54903		ADM54913	445674	ADM54923	445684	ADM54933	445694	ADM54943	445704	ADM54953	445714	ADM54963	447054	ADM54973	447145		447194		447225		468354	
FRA50943	ADM04093																																																																			
FRA50953	ADM04104																																																																			
FRA50963	ADM04113																																																																			
FRA50973	ADM04124																																																																			
FRA50983	ADM04133																																																																			
FRA50993	ADM04153																																																																			
FRA51003	ADM04163																																																																			
FRA51013	ADM04173																																																																			
FRA51023	ADM04183																																																																			
FRA51034	ADM04193																																																																			
FRA51044	ADM54803																																																																			
FRA51054	ADM54813																																																																			
FRA51064	ADM54823																																																																			
FRA51153	ADM54833																																																																			
FRA51163	ADM54843																																																																			
FRA51173	ADM54853																																																																			
FRA51183	ADM54863																																																																			
FRA51193	ADM54873																																																																			
	ADM54883																																																																			
LAN50653	ADM54893																																																																			
LAN50663	ADM54903																																																																			
	ADM54913																																																																			
445674	ADM54923																																																																			
445684	ADM54933																																																																			
445694	ADM54943																																																																			
445704	ADM54953																																																																			
445714	ADM54963																																																																			
447054	ADM54973																																																																			
447145																																																																				
447194																																																																				
447225																																																																				
468354																																																																				

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
English Language Arts de la 5 ^e secondaire	612536	628522 628526 630512 630516 630586 630596 631082 631512 631516 631522 631526 631532 631536 631562 631582 631592 632506	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG51011 ENG51022 ENG51033 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENKG50613 ENKG50623 CS conventionnée </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG50613 ENG50623 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG50613 ENG51363 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG50623 ENG51353 </div> <p style="text-align: center;">ENG51336 ENG51346</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG51293 ENG51303 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG51313 ENG51323 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG51353 ENG51363 </div>
		JUMELER un cours de <i>Littérature</i> : 628011 628013 631011 631013 631021 631023 631053 631063 ET un cours de <i>Composition</i> : 628511 628513 631511 631513 631521 631523 631553 631563	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG51011 ENG51022 ENG50623 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> ENG51033 ENG50613 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
English Language Arts de la 5 ^e secondaire (suite)				<p>Un minimum de 6 unités réussies parmi les cours de la formation générale des adultes cités précédemment et les cours suivants :</p> <p>COM04093 ENG51373 COM04104 ENG51383 COM04113 ENG51393 COM04124 ENG51403 COM04153 ENG51413 COM04163 ENG51423 COM04173 COM04183 945674 COM04193 945684 COM54983 945694 COM54993 945704 COM55003 945714 COM55013 947054 COM55023 947145 COM55033 947194 COM55043 947225 COM55053 968354 COM55063</p>

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Anglais, langue seconde de la 5 ^e secondaire	134504 136506	134512 134514 134594 135062 135512 135532 135552 135562 135572 136524 136584 156544	ANG51012 ANG51021 ANG51031	ANG50466 ANG50476 ANG50486 ANG50526 ANG50536 ANG50546 ANG50566 ANG50606 ANG55546
	KE15014 CS conventionnée	JUMELER un cours d' <i>Écrit</i> : 135011 135021 135022 135031 135041 135042 135061 135082 135092 135571 ET un cours d' <i>Oral</i> : 135071 135511 135521 135522 135531 135541 135542 135561 135582 135592	ANG55576 ANGK55546 CS conventionnée	ANG50613 ANG50623

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Français, langue seconde de la 5 ^e secondaire	634504 635506	634512 634514 634594 635082 635092 635582 635592 635594 636544	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> FRE51011 FRE51021 FRE51032 </div>	FRE50646 FRE50656 FRE50666 FRE506712 FRE50686 FRE50696 FRE50706 FRE50746 FRE50916 LAN50714
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> KF15014 CS conventionnée </div>		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> FRE51011 FRE51021 FRE51042 </div>	FRE50723 FRE50733
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> 634564 CS conventionnée </div>		FRE50956	
			<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> FREK50916 CS conventionnée </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Français, langue seconde de la 5 ^e secondaire (suite)		<p>JUMELER un cours d'<i>Écrit</i> :</p> <p>633021 633022 635011 635012 635021 635022 635031 635032 635041 635042 635052 635062 635072 636012</p> <p>ET un cours d'<i>Oral</i> :</p> <p>633521 633522 635511 635512 635521 635522 635531 635532 635541 635542 635552 635562 635572 636512</p>		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Histoire de la 4^e secondaire (Domaine de l'univers social)	085404 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> KF44214 CS conventionnée </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> KF44264 CS conventionnée </div>	085412 085414 085445 086412 086414 086471 086494 086971 087404 087424 586422 586424 KF45214	Un minimum de 4 unités réussies de la 4 ^e ou de la 5 ^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études établi par le ministre dans l'une ou l'autre des matières suivantes : géographie, histoire, sciences humaines ou sciences économiques. Les cours admissibles doivent avoir la valeur « USO – Univers social » pour le champ « Domaine » au cadre pédagogique de Charlemagne.	

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
<p>Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire</p>	<p>Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études établi par le ministre dans l'une ou l'autre des matières suivantes :</p> <p><i>Science et technologie</i> de la 4^e secondaire <i>Applications technologiques et scientifiques</i> de la 4^e secondaire <i>Science et technologie de l'environnement</i> de la 4^e secondaire <i>Science et environnement</i> de la 4^e secondaire <i>Sciences physiques 416</i> <i>Sciences physiques 436</i> <i>Chimie</i> de la 5^e secondaire <i>Physique</i> de la 5^e secondaire <i>Chimie 534</i> <i>Physique 534</i></p>		<p>Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études établi par le ministre dans l'une ou l'autre des matières suivantes : biologie, chimie, physique, science et technologie ou sciences physiques.</p> <p>Les cours admissibles doivent avoir, pour le champ « Type de cours » au cadre pédagogique de Charlemagne, l'une ou l'autre des valeurs suivantes :</p> <p>« BI – Biologie »; « CH – Chimie »; « PH – Physique »; « ST – Science et technologie »; « SP – Sciences physiques ».</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique de la 4^e secondaire	<p>Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études en mathématique établi par le ministre :</p> <p><i>Mathématique : Culture, société et technique de la 4^e secondaire</i> <i>Mathématique : Technico-sciences de la 4^e secondaire</i> <i>Mathématique : Sciences naturelles de la 4^e secondaire</i> <i>Mathématique 416</i> <i>Mathématique 426</i> <i>Mathématique 436</i> <i>Mathématique : Culture, société et technique de la 5^e secondaire</i> <i>Mathématique : Technico-sciences de la 5^e secondaire</i> <i>Mathématique : Sciences naturelles de la 5^e secondaire</i> <i>Mathématique 514</i> <i>Mathématique 526</i> <i>Mathématique 536</i></p>		<p>Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études en mathématique établi par le ministre.</p> <p>Les cours admissibles doivent avoir, pour le champ « Type de cours » au cadre pédagogique de Charlemagne, l'une ou l'autre des valeurs suivantes :</p> <p>« MJ – Mathématique jeune »; « M1 – Math. adulte avant 1996 »; « M2 – Math. adulte après 1996 ».</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Arts de la 4^e secondaire	168402	162424		
	168502	162524		
	169402	166414		
	169502	166424		
	170402	166434		
	170502	166514		
	172402	166524		
	172502	166534		
		168414		
		168424		
	169472 CS conventionnées	168514		
		168524		
	169572 CS conventionnées	169434		
		170434		
		173434		
		174514		
		180434		
	180472 CS conventionnées			
	180572 CS conventionnées			
	KF54102 CS conventionnée			
KF54202 CS conventionnée				
KF54302 CS conventionnée				

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Éthique et culture religieuse de la 5 ^e secondaire	081522 CS conventionnées	069502		
		069512		
		072512		
		073532		
	KI75012 CS conventionnée	073542		
		073552		
		073572		
		074512		
		076512		
		077512		
		079512		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Culture et citoyenneté québécoise de la 5 ^e secondaire	080502	080522		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Éducation physique et à la santé de la 5 ^e secondaire	043502	044512		
	044522 CS conventionnées	047522		
	KF65112 CS conventionnée	047534		
	KI65102 CS conventionnée	048522		
		048534		

Annexe III

**Exigences en vigueur pour l'obtention du diplôme d'études
secondaires**

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (Chapitre I-13.3, r.8)

32. Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :

- 1° 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 2° 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire;
- 3° 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4° 4 unités de science et technologie ou 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5° 4 unités d'histoire de la 4^e secondaire;
- 6° 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7° 2 unités de culture et citoyenneté québécoise ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment prises en considération les unités obtenues dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle.

Régime pédagogique de la formation générale des adultes (Chapitre I-13.3, r.9)

30. Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'adulte qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire, et, parmi ces unités, les unités suivantes :

- 1° 12 unités de langue d'enseignement, dont au moins 6 de la 5^e secondaire;
- 2° 8 unités de langue seconde, dont au moins 4 de la 5^e secondaire;
- 3° 4 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministre dans le domaine de l'univers social;
- 4° 8 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministre dans le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie, dont 4 unités en mathématique.

Le nombre d'unités de langue d'enseignement et de langue seconde ne peut excéder 36 unités.

Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment pris en considération les unités obtenues en 4^e et en 5^e secondaire, parmi les matières à option des programmes de formation générale ou dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle, ainsi que les acquis équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la Loi sur l'instruction publique (Chapitre I-13.3).

Le titulaire d'un diplôme d'études professionnelles ou d'une attestation de spécialisation professionnelle qui a accumulé les unités de la 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique est, aux fins du présent article, réputé avoir obtenu les unités prévues aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa.

L'adulte doit de plus avoir obtenu les unités d'au moins 1 cours de la 4^e ou de la 5^e secondaire dispensé par un centre d'éducation des adultes.

**Enseignement
supérieur**

Québec

